

LE JOURNAL DU PIEGEUR

Du LOT et GARONNE



Août 2019

Numéro 28

Association Départementale Des Piégeurs Agrées Du Lot et Garonne

« Bédouret » 47700 FARGUES sur OURBISE

Site : adpa47.e-monsite.com

Une nouvelle équipe depuis le 1^{er} Juillet 2019 pour l'Association des Piégeurs

Membres du Bureau :



Président : Pascal MAROTTE

Frégimont 📞 **06 77 68 33 31**



Vice-Présidente : Armelle PAQUERON

Brugnac 📞 **06 70 57 90 70**



Trésorier : André BATAILLE

Ste Livrade 📞 **06 61 92 86 70**



Trésorier Adjoint : Christian SOUNALET

Miramont 📞 **06 76 63 26 50**



Secrétaire : Claire THIERS

Mézin 📞 **06 37 67 42 19**



Secrétaire Adjoint : Serge TRICHET

Lauzun 📞 **06 37 88 51 64**

Membres du Conseil d'Administration :

Claude BOUILLAC

Port Ste Marie



06 20 73 01 05



Michel CADOREL

Tonneins



06 62 25 51 11



Jean Laurent MONTARRAS

Clairac



06 48 36 01 90



Jean Claude TRICHET

Lauzun



06 78 88 20 99



Jean Luc VINTRIGER

Clairac



06 23 79 47 46



Compte Rendu de l'Assemblée Générale du 7 Juillet 2019



Présents sur la photo :

Pascal MAROTTE , Président

Armelle PAQUERON , Vice Présidente

André BATAILLE , Trésorier

Claire THIERS , Secrétaire

Et nos invités :

Mr GIGOUNOUX , Directeur de la FDC 47

Mr AUPLAT , responsable ONCFS du Lot et Garonne

Rapport Moral :

Mr MAROTTE souhaite la bienvenue et remercie les nombreux membres de l'association présents . Il regrette de ne pouvoir faire un rapport moral concernant l'année 2018/2019 , ayant pris ses fonctions de Président par intérim le 21 juin suite à la démission de Mme MARQUEZ .

Rapport financier :

Le trésorier Mr BATAILLE présente les comptes arrêtés à la date du 06/05/2019.
Le solde est positif de 7 900 € .

Rappels concernant le piégeage et questions diverses :

- Agrément piégeage
- Déclaration en mairie , valable 3 ans
- Relevés annuels de piégeage
- Mise à mort
- Carabine 22LR
- Carabine à air comprimé
- Problème des Piégeurs non Chasseurs
- Arrêté du 6 juillet concernant la liste II
- Le Geai
- Consultation des arrêtés avant publication
- Transmission des « Alertes »
- Liste et tarifs des pièges
- Régulation du Goéland
- Montant de la cotisation
- Revue « Journal des Piégeurs »
- Animations de villages
- Photo de groupe



Le tout suivi d'un apéritif servi à l'OMBRE

Le Piégeage du Geai

Le nouvel arrêté concernant les « Espèces susceptibles d'occasionner des dégâts » paru le 06 juillet 2019 ajoute le Geai dans le Lot et Garonne .

Le Geai est maintenant classé dans le groupe II des « Animaux susceptibles d'occasionner des dégâts » .

Ce classement est valable 3 ans jusqu'au 30/06/2022 .

La destruction par piégeage du geai des chênes est possible pour les piégeurs agréés :

- du 31 mars au 30 juin dans les vergers
- du 15 août au deuxième samedi de septembre dans les vergers et les vignobles.

Les opérations de piégeage doivent être déclarées en mairie au préalable comme pour les autres espèces piégeables .

Les pièges doivent être identifiés au numéro d'agrément du piégeur , les visites auront lieu dans la matinée .

On utilisera des pièges de la catégorie 1 , à savoir :

- le « Pousse au cul »
- la Cage Tombante
- la matole version XXL
- le piège à filet

Ces pièges peuvent être achetés ou fabriqués par le piégeur .

Pour l'instant , ces pièges ne sont pas disponibles à la Fédération des Chasseurs du 47 mais cela ne saurait tarder .

Il y a cependant de nombreux sites sur lesquels ils sont disponibles .

Le « Pousse au cul »



L'appât au fond du piège : ce peut être des cerises , des baies , des noix mais aussi un faux nid avec de faux œufs .

Prévoir un tendeur en caoutchouc assez long et assez fort .

Bien prendre la précaution de camoufler la porte lorsqu'elle est ouverte avec des feuilles par exemple , car les oiseaux n'aiment pas marcher sur du grillage .

La Boîte Tombante

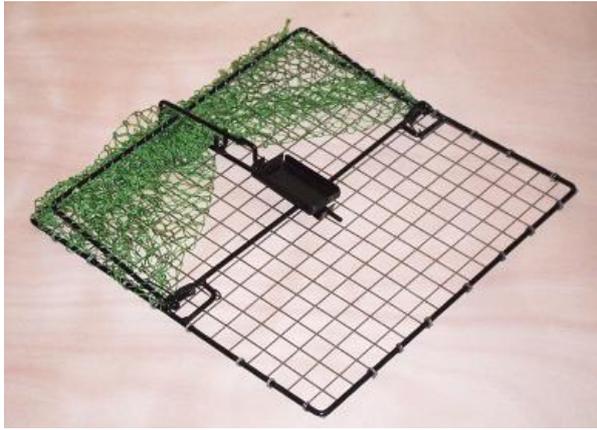


La « Matole » (Fabrication maison)



Ces pièges peuvent être utilisés pour plusieurs espèces d'oiseaux , il suffit de modifier le type d'appât .

Les pièges à filets



N'hésitez pas à consulter notre site internet pour plus de précisions .